



# Règlement du concours de chant « LE MICRO D'OR »

*La Mairie de Pont-Saint-Esprit avec son conseil municipal des jeunes (CMJ) organise un concours de chant pour les enfants et adolescents domiciliés à Pont-Saint-Esprit, dans la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien ou dans les départements limitrophes (Drôme, Vaucluse, Ardèche). Une catégorie est également réservée aux adultes sans limitation d'âge.*

## Règlement et conditions

### Art.1

**Ce concours** de chant est ouvert, pour la partie « jeunes », à toute personne de 11 à 18 ans, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé la fiche « Candidat », l'autorisation parentale ainsi que ce règlement. Le concours est également ouvert aux adultes de plus de 18 ans sans limitation d'âge.

### Art.2

La marraine du concours est la chanteuse professionnelle et professeur de chant Katia Markosy qui présidera le jury de sélection et le jury de l'audition finale

### Art. 3

**Le dossier d'inscription (fiche candidat, autorisation parentale et règlement)** devra être :

- soit envoyé par courrier au cabinet de Mme le Maire de Pont-Saint-Esprit (254, avenue Kennedy 30130 Pont-Saint-Esprit)
- soit envoyé par courriel ([cmj@pontsaintesprit.fr](mailto:cmj@pontsaintesprit.fr))
- soit complété et remis sur place par les candidats ou leurs parents au maximum le jour de l'audition finale (15 juin 2019)

Seuls les dossiers complets compteront pour les prix décernés

#### **Art. 4**

**Les candidats** pourront concourir dans l'une des deux catégories prédéfinies :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : jeunes (11 à 18 ans)
- 2<sup>ème</sup> catégorie : adultes (18 ans et plus).

→ Les personnes de 18 ans pourront concourir dans l'une ou l'autre des catégories, à leur convenance.

→ **15 candidats au maximum seront retenus dans la catégorie « jeunes »**

→ **5 candidats au maximum seront retenus dans la catégorie « adultes »**

#### **Art. 5**

**La sélection** s'effectuera après audition par un jury de sélection le mercredi 22 mars 2020 à 18h à la Scène-Chapelle (voir ci-dessous) ou, uniquement en cas d'impossibilité de se déplacer à cette audition, à partir des vidéos envoyées sur la page Facebook « Le Micro d'or PSE ».

#### **Art. 6**

**L'audition finale** aura lieu le samedi 30 mai 2020 à 18h à la Scène-Chapelle des Pénitents, théâtre municipal de la ville de Pont-Saint-Esprit.

#### **Art. 7**

**Les candidats** chanteront accompagnés de musiciens ou s'accompagneront eux-mêmes avec un instrument personnel (au choix du candidat, à préciser au moment de l'inscription). Ils pourront aussi, exceptionnellement, si la chanson choisie l'impose, chanter sur une bande-son.

**Les chansons** peuvent être interprétées en français ou en langue étrangère, mais il doit s'agir exclusivement de reprises et non de compositions personnelles. Les candidats interpréteront un seul titre d'une durée qui n'excédera pas 5 minutes.

#### **Art. 7**

**Le candidat sélectionné lors de l'audition de sélection** bénéficiera d'un coaching personnalisé dans le studio de Katia Markosy pour choisir sa chanson de la grande finale et la répéter. Il s'engage à être disponible le vendredi 29 mai 2020 de 14h à 17h pour les répétitions et le samedi 30 mai 2020 à partir de 11h30 pour la grande finale (mise en place et ultimes répétitions) jusqu'à la fin du spectacle, soit environ 20h. Un repas sera offert par la mairie aux candidats à l'heure du déjeuner.

#### **Art. 8**

**Le jury de sélection** sera présidé par Katia Markosy et composé d'élus et de personnels de la ville de Pont-Saint-Esprit et de musiciens.

**Le jury de l'audition finale** sera présidé par Katia Markosy et composé de 7 personnes maximum : des élus et des personnels du service culturel et référents CMJ de la ville de Pont-Saint-Esprit et deux à trois élus du Conseil Municipal des Jeunes.

**En cas d'égalité, la voix de la présidente du jury comptera pour deux voix.**

#### Art. 9

Les prix seront attribués à trois candidats « coup de cœur » du jury ainsi qu'à un candidat « coup de cœur » du public.

- Prix du jury
  - **1<sup>er</sup> prix « Micro d'or »** : Une guitare électro-acoustique (valeur environ 150 euros) / 15 minutes en 1<sup>ère</sup> partie d'un artiste à la Scène-Chapelle des Pénitents sur la saison 2020-2021 / 2 places de concert pour le festival de Montélimar
  - **2<sup>e</sup> prix « Micro d'argent »** : Une guitare acoustique (valeur 120 euros) / 2 places de concert pour le festival de Montélimar
  - **3<sup>e</sup> prix « Micro de bronze », prix d'encouragement** : 3 heures de cours de chant avec Katia Markosy (valeur 100 euros) / 2 places de concert pour le festival de Montélimar
  -
  
- Prix du public
  - **« Coup de cœur du public »** : Une guitare acoustique/ 2 places de concert pour le festival de Montélimar (Ce candidat sera élu après un vote du public au moyen de feuilles fournies au début des auditions et comportant tous les prénoms des candidats

#### Art. 10

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

#### Art. 11

La Mairie de Pont-Saint-Esprit se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats présents n'est pas suffisant (moins de 6 candidats au total) ou en cas de force majeure.

Fait à Pont-Saint-Esprit

Le 27 janvier 2020



Claire LAPEYRONIE  
Maire de Pont-Saint-Esprit